



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

UNEDIC

Question au Gouvernement n° 2105

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Gerard Jeffray.

M. Gerard Jeffray. Ma question, à laquelle s'associe mon collègue Pierre Albertini, s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Depuis quelques semaines, les partenaires sociaux discutent de la reconduction de la convention d'assurance chômage, qui doit prendre fin le 31 décembre. Les sommes en jeu - 13 milliards pour cette année et l'on parle de beaucoup plus pour l'année prochaine - explique l'importance et l'urgence de la négociation.

Si la politique de l'UNEDIC relève du partenariat social, il n'est pas concevable que le Gouvernement n'exprime pas un point de vue sur ses priorités et sur l'avenir de l'assurance chômage. À mes yeux, l'une des meilleures solutions consisterait à rechercher un équilibre entre plusieurs possibilités: diminution des cotisations des salariés et des employeurs, amélioration des prestations dans certains cas difficiles, encouragement à l'embauche des chômeurs, notamment des jeunes à travers l'insertion professionnelle. Ce dernier point devrait être prioritaire.

Monsieur le ministre, partagez-vous cette analyse ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre déléguée pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre déléguée pour l'emploi. Monsieur le député, il est clair, pour les partenaires sociaux qui ont en charge le régime de l'assurance chômage, que la priorité du Gouvernement est bien de lutter contre le chômage. C'est la raison pour laquelle, depuis dix-huit mois, nous encourageons de manière permanente toute initiative tendant à l'activation des dépenses.

Dans le cadre de l'assurance chômage, il s'agit de mesures que vous connaissez, comme les conventions de coopération et les préretraites contre embauche, qui a bénéficié à des jeunes pour 38 %. Telle est notre priorité et nous souhaitons, Jacques Barrot et moi-même, que ces dispositifs d'activation soient renforcés, notamment la formule de la préretraite contre embauche. Le Gouvernement désire vivement que les partenaires sociaux décident de la proroger, voire de la renforcer.

En ce qui concerne l'utilisation de l'excédent des fonds de l'UNEDIC, il faut se souvenir que la situation de cet organisme n'a pas toujours été aussi favorable. La plus grande prudence est donc à recommander.

Enfin, puisque vous avez évoqué le problème des jeunes, il conviendrait que les partenaires sociaux aillent au-delà du dispositif que je viens d'évoquer, dans le cadre des formations en alternance, afin de répondre à l'appel à la mobilisation que nous avons lancée, à l'initiative du Premier ministre.

Cette mobilisation porte déjà ses fruits puisque, depuis l'été, les formules d'apprentissage et de contrat de qualification ont retrouvé un certain dynamisme. Elles ont progressé de 15 % par rapport au même mois de l'année dernière. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Gerard Jeffray.

M. Gerard Jeffray. Ma question, a laquelle s'associe mon collegue Pierre Albertini, s'adresse a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Depuis quelques semaines, les partenaires sociaux discutent de la reconduction de la convention d'assurance chomage, qui doit prendre fin le 31 decembre. Les sommes en jeu - 13 milliards pour cette annee et l'on parle de beaucoup plus pour l'annee prochaine - explique l'importance et l'aprete de la negociation.

Si la politique de l'UNEDIC releve du partenariat social, il n'est pas concevable que le Gouvernement n'exprime pas un point de vue sur ses priorites et sur l'avenir de l'assurance chomage. A mes yeux, l'une des meilleures solutions consisterait a rechercher un equilibre entre plusieurs possibilites: diminution des cotisations des salaries et des employeurs, amelioration des prestations dans certains cas difficiles, encouragement a l'embauche des chomeurs, notamment des jeunes a travers l'insertion professionnelle. Ce dernier point devrait etre prioritaire.

Monsieur le ministre, partagez-vous cette analyse ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a Mme le ministre delegue pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre delegue pour l'emploi. Monsieur le depute, il est clair, pour les partenaires sociaux qui ont en charge le regime de l'assurance chomage, que la priorite du Gouvernement est bien de lutter contre le chomage. C'est la raison pour laquelle, depuis dix-huit mois, nous encourageons de maniere permanente toute initiative tendant a l'activation des depenses.

Dans le cadre de l'assurance chomage, il s'agit de mesures que vous connaissez, comme les conventions de cooperation et les preretraites contre embauche, qui a beneficie a des jeunes pour 38 %. Telle est notre priorite et nous souhaitons, Jacques Barrot et moi-meme, que ces dispositifs d'activation soient renforces, notamment la formule de la preretraite contre embauche. Le Gouvernement desire vivement que les partenaires sociaux decident de la proroger, voire de le renforcer.

En ce qui concerne l'utilisation de l'excédent des fonds de l'UNEDIC, il faut se souvenir que la situation de cet organisme n'a pas toujours ete aussi favorable. La plus grande prudence est donc a recommander.

Enfin, puisque vous avez evoque le probleme des jeunes, il conviendrait que les partenaires sociaux aillent au-dela du dispositif que je viens d'evoquer, dans le cadre des formations en alternance, afin de repondre a l'appel a la mobilisation que nous avons lancee, a l'initiative du Premier ministre.

Cette mobilisation porte deja ses fruits puisque, depuis l'ete, les formules d'apprentissage et de contrat de qualification ont retrouve un certain dynamisme. Elles ont progresse de 15 % par rapport au meme mois de l'annee derniere. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Jeffray Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2105

Rubrique : Chomage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1996, page 8517

Réponse publiée le : 19 décembre 1996, page 8517

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 décembre 1996